

Messages à l'attention des professionnels de santé libéraux

Distribution des masques de protection en Occitanie

Aujourd'hui, l'approvisionnement en masques provient de 2 sources :

- Les stocks et productions gérés depuis le niveau national
- Les stocks repérés et récupérés par l'ARS Occitanie provenant d'entreprises, de collectivités territoriales ou d'autres partenaires institutionnels

Le ministère de la santé a prévu la distribution de masques dans les conditions précisées dans le bulletin DGS-urgent du 18/03/2020.

En Occitanie, pour les 2 semaines à venir, l'ARS veillera à la distribution de masques sur la base du stock constitué en région :

- Pour les médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens via les pharmacies d'officine
- Aux dispositifs spécifiques et centres dédiés de consultation généraliste au COVID19 déjà en place. Au 20/03/20, 108 centres de consultation sont d'ores et déjà référencés. Ils seront contactés par leur délégation départementale ARS ou le Conseil départemental de l'Ordre des médecins pour les modalités pratiques
- Aux laboratoires de biologie médicale dont l'approvisionnement sera assuré par l'URPS biologistes

Hormis ces 3 catégories, la distribution de masques continuera d'être assurée par les pharmaciens d'officine sur la base des instructions nationales.

Les pharmacies d'officine sont donc le pivot de cette distribution pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux. Pour faciliter les modes de distribution,

L'ARS et les représentants des professionnels de santé, demandent que chaque professionnel de santé libéral aille se faire référencer dès à présent auprès de sa pharmacie de proximité.

A partir des coordonnées fournies, les pharmaciens appelleront les professionnels de santé pour les avertir de l'arrivée régulière de nouveaux approvisionnements et préciseront avec chacun d'entre eux les modalités pratiques de distribution.

Si les quantités présentes dans une pharmacie n'étaient pas suffisantes pour couvrir les besoins des professionnels référencés, les pharmaciens orienteront les professionnels vers des pharmacies qui auront du stock.

L'assurance maladie assurera avec les pharmaciens un suivi rigoureux des délivrances de masques à chaque professionnel de santé de ville.